

Le 31 juillet 2026

« Par Système de dépôt électronique »

Me Johanne Skelling

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : Dossier R-4334-2026
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification
des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er}
octobre 2026

Chère consœur,

Dans le cadre du dossier en objet et conformément à l'échéancier établi par la Régie dans la décision D-2026-057¹, le GRAME dépose par la présente son mémoire. Plusieurs des enjeux annoncés par le GRAME étaient liés aux nouvelles cibles établies dans le *Projet de règlement modifiant le Règlement concernant le gaz de source renouvelable* (« Projet de règlement »). Considérant l'annonce du gouvernement selon laquelle ce dernier ne sera pas édicté tel que publié en avril 2026, ainsi que le retrait par Énergir des demandes portant sur l'impact du Projet de règlement sur le dossier en objet (Énergir-G, Document 4)², ce rapport constitue les commentaires finaux du GRAME, mettant ainsi fin à son intervention.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Skelling, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (2) Commentaires finaux et Annexe
cc. Me Marie-Lemay Lachance et Me Philip Thibodeau, pour Énergir

¹ [A-0016](#), D-2026-057, p. 10, par. 31

² [B-0155](#)